

LES ACTIONS DE COFIROUTE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Mai 2012

Cofiroute, filiale de VINCI Autoroutes, exploite un réseau d'autoroutes de 1 211 km couvrant le Centre-Ouest de la France (A10, A11, A19, A28, A71, A81, A85, Duplex A86) et gère 7 434 ha de dépendances vertes (aires de repos, abords des voies de circulation et des échangeurs, passages pour animaux, etc.).

En application de la politique environnementale de VINCI Autoroutes, Cofiroute met en œuvre des solutions adaptées pour réduire l'impact de ses activités, en particulier dans les domaines du bruit, de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des émissions de CO₂ et de la biodiversité. Depuis décembre 2011, l'ensemble de son activité de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau autoroutier est certifié ISO 14001 (management environnemental).

Dans le cadre du Paquet Vert Autoroutier signé avec l'Etat le 25 janvier 2010, les sociétés de VINCI Autoroutes Cofiroute se sont engagées pour des autoroutes plus sûres, plus respectueuses de l'environnement et plus conviviales. Cofiroute investit ainsi 215 millions d'euros en 3 ans afin de renforcer les performances environnementales de son réseau.

Dans ce cadre, des actions spécifiques pour préserver la biodiversité sont mises en œuvre :

- amélioration de la transparence écologique des infrastructures autoroutières avec la création de nouveaux passages pour la petite faune,
- protection de la biodiversité ordinaire sur les talus et les emprises vertes pour valoriser la flore et la micro-faune locales, en cohérence avec les milieux naturels environnants,
- valorisation de 5 sites d'intérêt écologiques : habitat rupestre, pelouses calcicoles, étangs para tourbeux et lande à bruyères
- aménagement d'aires de repos pour mettre en valeur et faire découvrir la biodiversité aux automobilistes.

Plus généralement, Cofiroute entretient son réseau autoroutier en mettant en œuvre des pratiques favorisant la préservation de la biodiversité. En particulier, pour gérer ses dépendances vertes, Cofiroute s'appuie sur les principes du génie écologique, forme ses salariés à la biodiversité avec des spécialistes reconnus, limite l'usage de produits chimiques et expérimente des méthodes alternatives.

Enfin, Cofiroute a signé en septembre 2010 l'accord-cadre Ecophyto 2018 relatif à l'usage professionnel des pesticides en zones non agricoles couvrant entre autres les voies de circulation et leurs abords. Un des axes de ce plan porte sur la réduction et la sécurisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques. Dans le prolongement de cet accord et au travers de ses engagements Développement Durable, VINCI Autoroutes s'est fixé pour objectif de réduire de 50% sa consommation de produits phytosanitaires entre 2008 et 2018. Au 31 décembre 2011, Cofiroute a déjà réduit de 74% sa consommation par rapport à 2008.

Ces différentes mesures permettent de maintenir une riche biodiversité sur les dépendances vertes de Cofiroute et créent un environnement favorable à l'accueil des abeilles et à l'installation de ruchers. De plus, avec les animations proposées à ses clients sur les aires de repos, Cofiroute peut développer des actions de sensibilisation à la biodiversité et notamment à l'importance de la préservation des abeilles et de leur environnement.

Contact : Olivier Bordry – olivier.bordry@cofiroute.fr